

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 9 octobre 2023





Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 juin 2023

2. Indemnités de fonction des élus - modification

Suite à l'entrée en fonction de M. Mohamed Benhamdi, il convient de lui attribuer l'indemnité de fonctions d'un conseiller municipal sans délégation soit :

96,43 € brut mensuel correspondant à 2,36 % de l'Indice Brut Terminal

3. Commissions municipales - composition modification

Suite à la démission de Mme Patricia Guillouët, membre de la commission cohésion sociale et solidarités, en date du 30 septembre 2023, il convient de modifier la composition de la commission cohésion sociale et solidarités et

désigner M. Hervé Lebeau en tant que membre de la commission cohésion sociale et solidarités

4. Désignation dans divers organismes

Suite à la démission de Mme Patricia Guillouët , il convient de désigner :

- Ludovic Joyeux en tant que représentant de la commune auprès de l'association socioculturelle du centre Henri-Normand en remplacement de Mme Patricia Guillouët ;
- Ludovic Joyeux en tant que représentant de la commune auprès de l'association socioculturelle du centre Pierre-Legendre en remplacement de Mme Patricia Guillouët ;
- Hervé Lebeau comme représentant de la commune de Couëron auprès de l'Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences de Nantes Métropole (ATDEC) en remplacement de Mme Patricia Guillouët ;
- Hervé Lebeau (titulaire) et Clotilde Rougeot (suppléante) en tant que représentants de la commune auprès du Conseil d'administration du collège Paul Langevin ;
- Hervé Lebeau (titulaire) et Clotilde Rougeot (suppléante) en tant que représentants de la commune auprès du Conseil d'administration du lycée Jean Jacques Audubon ;

5. Composition de la commission d'appel d'offres modification

Suite à la démission de Mme Patricia Guillouët, en date du 30 septembre 2023, membre suppléante de la commission d'appel d'offres, il convient de désigner :

M. Hervé Lebeau comme membre suppléant de la commission d'appel d'offres

6. Règlement intérieur du Conseil municipal modifications

- Le règlement intérieur du Conseil municipal a été adopté au Conseil municipal du 14 décembre 2020, puis modifié au Conseil municipal du 28 juin 2021
- L'entrée en vigueur au 1er juillet 2022 de la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales nécessite une mise à jour du règlement intérieur
- En outre, la loi 3DS du 21 février 2022 a précisé le régime juridique des conflits d'intérêt.
- Par ailleurs d'autres articles doivent faire l'objet d'une actualisation, de corrections ou de précisions.

7. Soutien à la création pour la compagnie Nina La Gaine

Le théâtre Boris-Vian propose une programmation à l'adresse des familles dans le domaine des arts de la scène qui comprend chaque saison des soutiens à la création.

Il est proposé de soutenir la compagnie Nina La Gaine pour la création du spectacle Motu (titre provisoire)

Compagnie dirigée par la comédienne-marionnettiste Stéphanie Zanlorenzi, implantée à Saint-Nazaire (44)

Motu : création à l'adresse des adultes et des enfants à partir de 12 ans. Deux séances seront présentées sur le plateau de la salle l'Estuaire en octobre ou novembre 2024.

Résidence : Le théâtre Boris-Vian sera mis à la disposition de la compagnie pour une résidence du lundi 26 février au vendredi 1er mars 2024. Un second temps de résidence sera organisé au théâtre Boris-Vian en octobre ou novembre 2024.

Actions culturelles envisagées dans le cadre de la résidence (en cours de construction) :

Porte ouverte dans le cadre des résidences au théâtre Boris-Vian.

Il est proposé de soutenir la compagnie Nina La Gaine en accordant une subvention de 2500 euros



8. 9. 10. Conventions d'utilisation des équipements sportifs mis à disposition des établissements secondaires de la Ville

La Ville de Couëron met chaque année à disposition des établissements scolaires primaires et secondaires des créneaux dans ses équipements sportifs. Dans ce cadre, des conventions sont établies entre la Ville de Couëron, les institutions compétentes et les établissements :

Dans le cadre de **l'utilisation des équipements sportifs par le lycée Jean-Jacques-Audubon** :

- Renouvellement de la convention entre la Région Pays de la Loire et le lycée pour 4 années
- Les tarifs horaires de location restent déterminés par la Région Pays de la Loire en fonction du type d'équipement et de service.
- Une facture est émise annuellement par la Ville de Couëron, établie au nom de l'établissement public local d'enseignement - Lycée J.J Audubon.

Dans le cadre de **l'utilisation des équipements sportifs par les collèges Paul-Langevin et Sainte-Philomène** :

- Renouvellement de la convention entre le Conseil départemental de Loire-Atlantique, les établissements scolaires et leurs associations sportives pour 3 années scolaires
- Les tarifs horaires de location restent déterminés par le Conseil départemental Loire-Atlantique en fonction du type d'équipement et de service.
- Une facture est émise annuellement par la Ville de Couëron, établie au nom du Conseil départemental de Loire-Atlantique.

11. Dispositif « mieux manger pour tous » convention avec l'Etat

Résolument engagée en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire et porteuse d'une politique d'action sociale significative, **la Ville souhaite marquer une nouvelle étape en répondant à l'appel à projet (AAP) « Mieux Manger pour Tous ».**

Cet appel à projet vise notamment au développement des alliances locales de solidarités entre acteurs agissant sur le champ de la **lutte contre la précarité alimentaire.**

Le 11 septembre dernier, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDTES) de Loire Atlantique en charge de l'AAP a signifié sa volonté de soutenir la ville de Couëron dans son projet de dons de repas produits avec des denrées de qualité (bio, locales, etc.).

12. Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat est mise pour les fonctions publiques Etat et hospitalière.

Le décret pour la fonction publique territoriale n'est pas encore paru.

Au regard de la concertation conduite avec les organisations syndicales sur l'année 2023 et dans l'objectif de soutenir le pouvoir d'achat des agents de la commune, en particulier pour les plus bas salaires, la collectivité souhaite inscrire le versement de cette prime exceptionnelle.

Sur la base des éléments connus à ce jour et sous réserve du décret spécifique à paraître, le versement de cette prime serait possible pour les agents publics dont la rémunération brute perçue au titre de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 est inférieure à 39 000 euros.

12. Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Sur la base du projet de décret, les montants plafonds sont établis de la manière suivante :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

13. Dispositions financières diverses

- **La Gerbetière - approbation de la convention annuelle avec Nantes Métropole pour l'attribution d'un fonds de concours « tourisme de proximité » pour l'année 2023**

Suite au dépôt d'une demande d'attribution de fonds de concours, il convient d'approuver la convention annuelle pour l'année 2023 portant sur l'attribution d'un montant de participation en fonctionnement à hauteur de 4 695 euros.

- **Remise gracieuse des loyers pour locaux non occupés**

Il est proposé d'accorder une remise gracieuse pour les quatre titres d'avis de loyer émis, numéros 553 à 556 pour un montant total de 1 268,63 euros. Une rupture de bail a été réalisée en date du 31 août 2023

13. Dispositions financières diverses

- **Régularisation d'écritures de cessions réalisées sur exercice antérieur**

La Ville de Couëron a cédé en 2022 quatre véhicules au garage AUTOCENTRE pour un montant total de 50 euros. Les écritures de cession réalisées ont fait l'objet d'une erreur puisque le montant de cession enregistré fut de 200 euros. Une écriture de régularisation doit donc être réalisée sur 2023 pour corriger l'écriture de l'exercice antérieur.

- **Prise en charge du déficit du fonds de caisse de la régie de recettes n° 1705 – piscine municipale**

La piscine municipale a subi un vol entre le dimanche 19 février après-midi et le lundi 20 février 2023. Il a été constaté un manque de 59,60 euros en espèce dans le fonds de caisse de la régie de recettes « 1705 piscine municipale ». Il convient d'autoriser la prise en charge du déficit par le comptable public correspondant à la somme dérobée.

14. Abondement de la subvention 2023 au Centre communal d'action sociale

Le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023, a fixé une majoration de la rémunération des agents publics par une hausse du point d'indice de + 1,5 % au 1^{er} juillet 2023.

Cette mesure nécessite une réévaluation du chapitre 012 du budget du Centre Communal d'Action Social (CCAS) à hauteur de 35 000 euros et un abondement équivalent de la subvention d'équilibre versée par la Ville de Couëron.

Il est proposé **d'accorder une subvention complémentaire de 35 000 euros** au CCAS de Couëron.

15. Tableau des effectifs - Modification

Total des emplois permanents

Effectif budgétaire : 476 postes (474)
 dont temps non complets : 207 (211)
Equivalents Temps complet : 412,84 (399,32)
Effectifs pourvus (permanents) : 359 (356)
Effectifs pourvus en ETP : 330,18 (321,61)
Effectifs non pourvus par des permanents : 119 (120)
Effectifs non pourvus : 55 (45)

Accroissements temporaires

Effectif budgétaire : 23 postes (28)
 dont temps non complets : 13 (16)

Le nombre de postes au tableau des effectifs est, au 9 octobre 2023 et après mise à jour, de **476 postes** créés dont 55 postes non pourvus.

Au 26 juin 2023, date de dernière modification du tableau en conseil municipal, le nombre de postes était de **474 postes** créés dont 45 postes non pourvus

15. Tableau des effectifs - Modification

POSTES PERMANENTS – CRÉATION

Service concerné	Intitulé du poste	Grade actuel	Quotité de travail actuelle	Motif de la transformation	Conséquence	Nouveau grade	Nouvelle quotité de travail
DCSIL	Chargé d'appui sports, culture, initiatives locales	-	-	Nouveau besoin	Création du poste	Attaché	TC
Communication	Chargé de communication	-	-	Nouveau besoin	Création du poste	Rédacteur	TC
VAIL	Chargé d'accueil, d'administration et de comptabilité	-	-	Nouveau besoin	Création du poste	Adjoint administratif	TC

16. Ouverture dominicale des commerces année 2024

Pour 2024, conformément à l'accord territorial signé le 21 septembre 2023 par les partenaires sociaux et les acteurs du commerce, les ouvertures dominicales devront respecter les strictes conditions suivantes :

- ouverture des commerces de détail, à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m², situés uniquement dans les périmètres de polarités commerciales de proximité et le centre-ville de Nantes tels que définis par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) Commerce du PLUm métropolitain, le **dimanche 24 novembre 2024**, de 12 heures à 19 heures,
- ouverture des commerces de détail, à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m², situés sur le territoire de Nantes Métropole le **dimanche 15 décembre 2024**, de 12 heures à 19 heures,
- ouverture des commerces de détail à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m², situés sur le territoire de Nantes Métropole, le **dimanche 22 décembre 2024** de 12 heures à 19 heures.

Sur la base de cet accord, le Conseil métropolitain de Nantes Métropole du 6 octobre 2023 a émis un vœu pour que les 24 Maires puissent autoriser les ouvertures du dimanche selon les conditions exposées ci-dessus

17. Groupement de commandes relatif aux prestations de conseil en architecture et urbanisme

Marché de prestations de conseil en architecture et urbanisme

Le marché en cours :

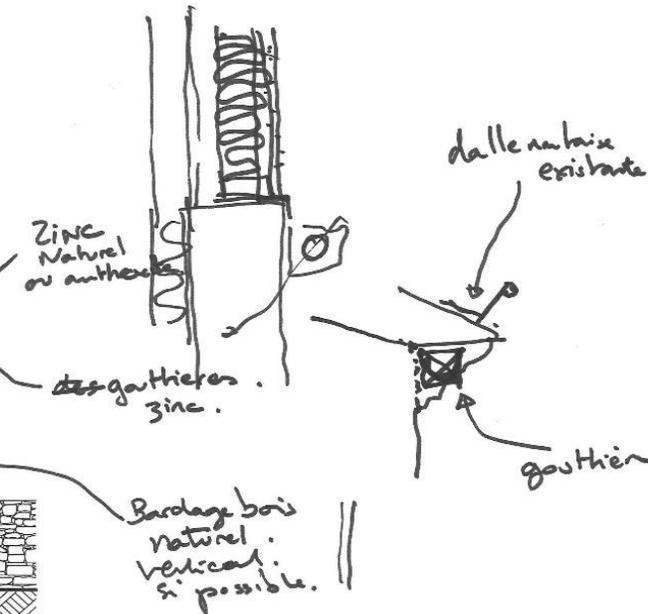
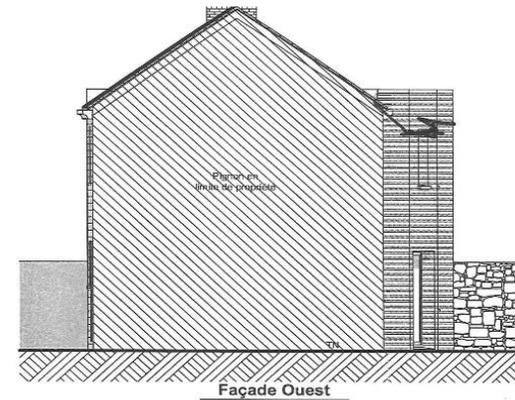
- débuté en août 2019,
- Prendra fin au 31 décembre 2023.

Les objectifs :

- Renforcer la **qualité urbaine et architecturale** des projets,
- Favoriser un **urbanisme négocié**

Et ce auprès :

- Du **service d'instruction** des autorisations du droit des sols (consultation) ;
- Des **porteurs de projets**, dans un souci de conseil et de dialogue



Réhabilitation et extension d'une maison sur la commune de COUÉRON	
Echelle 1:100	Permis de construire PCMI 5
Façades 1 - PROJET	

Ce plan ne peut en aucun cas être utilisé comme plan d'exécution

17. Groupement de commandes relatif aux prestations de conseil en architecture et urbanisme

Proposition de poursuivre cette prestation dans le cadre d'un nouveau marché à bons de commande :

- Sur le **même périmètre d'action**, à savoir :
 - Conseil auprès des particuliers et des maîtres d'ouvrage ;
 - Avis sur toute demande d'autorisation en Droit des sols ;
 - Conseil auprès des services instructeurs et des élus, dans le cadre de leur instruction des demandes d'urbanisme
- Sur le **même volume horaire et la même périodicité**, à savoir :
 - Une prestation en mairie de trois heures chaque mois, soit 33h00 (3h00 x 11 mois)
- Sur le **même mode d'exercice**, les permanences se déroulant en présence de l'instructeur

18. Servitudes au profit d'Enedis - implantation d'un nouveau support et d'un câble basse tension sur la parcelle BK n°465

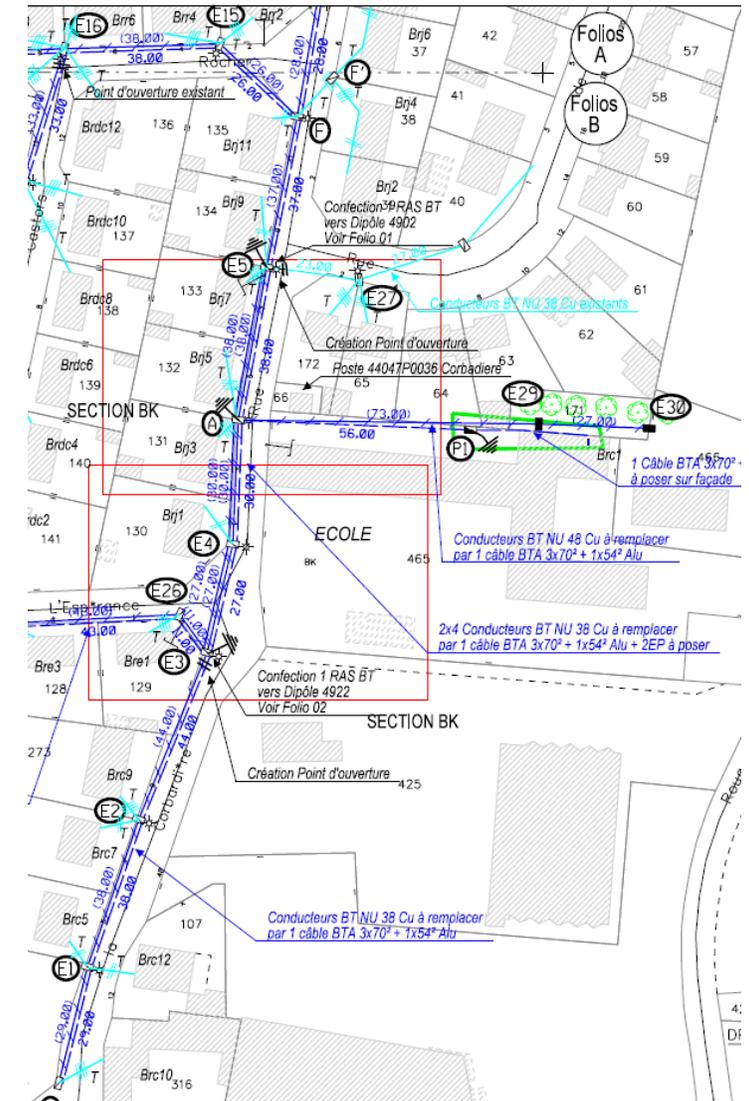
La Ville de Couëron a été sollicitée pour la réalisation de travaux sur la domanialité de la Ville.

Ces travaux consistent en :

- la pose d'un poteau,
- d'un câble basse tension en aérien sur 70 m,
- d'un câble basse tension sur façade sur 15m.

Et ce sur la parcelle cadastrée section BK n°465, et ce afin de desservir **l'école publique Paul Bert** depuis la rue Joliot Curie.

ENEDIS propose l'établissement de deux **conventions de servitudes** de afin de pouvoir mener à bien ces travaux et d'en assurer le bon entretien ultérieur.

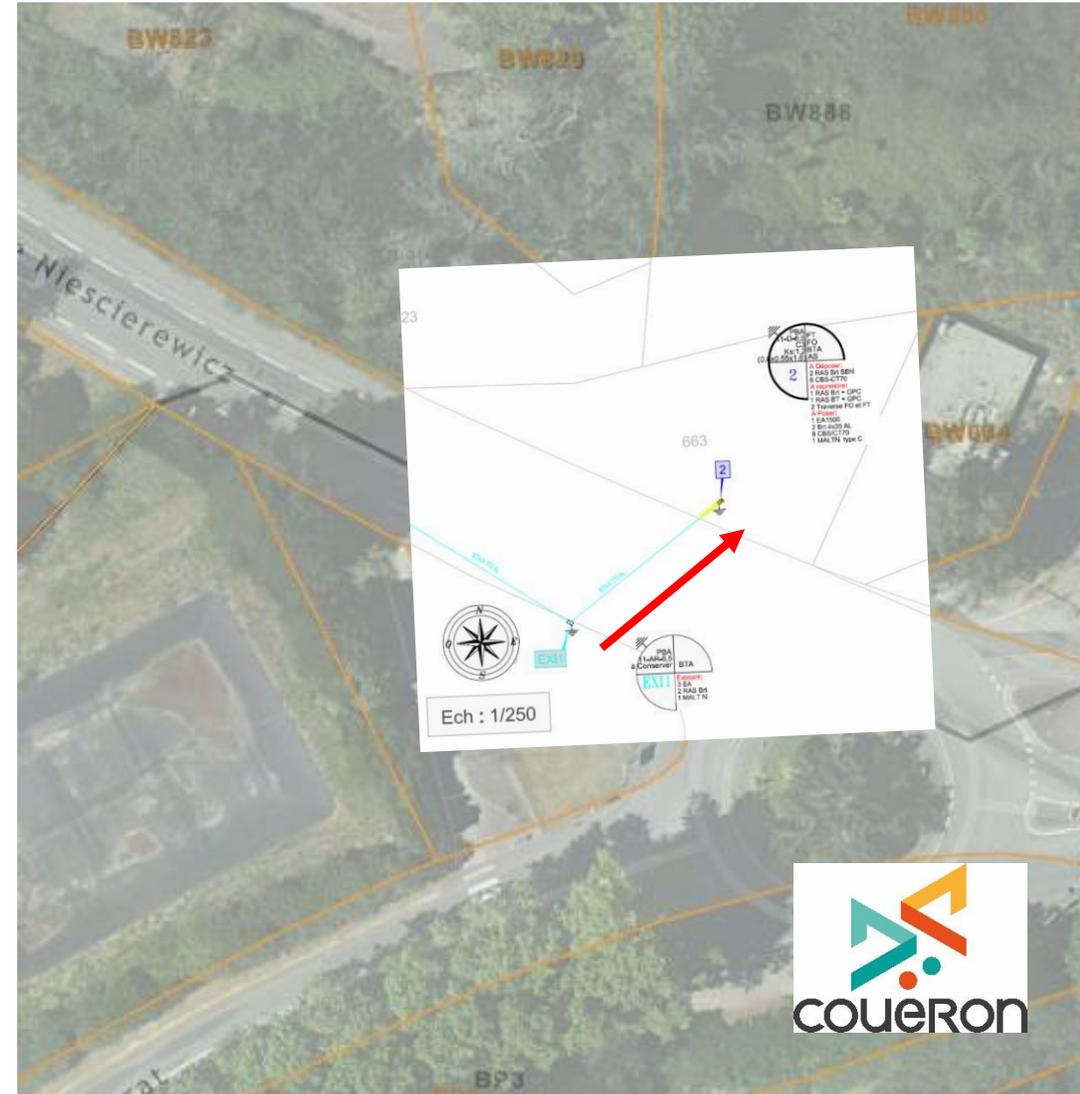


19. Servitude au profit d'Enedis - implantation d'un nouveau support sur la parcelle BW n°663

La Ville de Couëron a été sollicitée pour la réalisation de travaux sur la domanialité de la Ville.

Ces travaux consistent en la pose d'un poteau et d'un support d'ancrage sur la parcelle cadastrée section BW n°663, qui correspond à un espace vert de la Ville auprès de la rue Niescierewicz.

ENEDIS propose l'établissement d'une **convention de servitudes** de afin de pouvoir mener à bien ces travaux et d'en assurer le bon entretien ultérieur.



20. Programme d'action foncière habitat - 2 boulevard des Martyrs de la Résistance - transfert de propriété à la Ville

Nantes Métropole a acquis, dans le cadre du **Programme d'Action Foncière** pour le compte de la ville de Couëron un immeuble bâti sis au **2 bd des Martyrs de la Résistance**, parcelle BW n°700, par acte notarié du 4 juillet 2012.

Au PLUm, cette propriété est inscrite dans le périmètre d'orientation d'aménagement et de programmation de « la Frémondrière », destiné à la construction de nouveaux logements.

Ce bien a fait l'objet d'une convention de gestion signée avec la commune le 5 juin 2013, pour une durée de 10 ans.

La Ville a remboursé chaque année 1/10^{ème} du capital emprunté, les frais financiers étant pris en charge par Nantes Métropole.



20. Programme d'action foncière habitat - 2 boulevard des Martyrs de la Résistance - transfert de propriété à la Ville

L'emprunt destiné au financement de cette acquisition étant arrivé à échéance le 6 mars 2023, **Nantes Métropole propose de céder à la Ville** la propriété au prix d'acquisition, **242 994,28 €** nets de taxe, les frais afférents à l'acte restant à la charge de la Ville.

Compte tenu des versements déjà réalisés, l'intégralité du capital a été versée par la Ville.

Le transfert de propriété sera réalisé par acte administratif.

Dans le cadre de ce transfert de propriété, il est proposé d'exempter cette acquisition des diagnostics techniques, ces derniers ayant été fournis lors de l'acquisition par Nantes Métropole le 4 juillet 2012, et le bien faisant l'objet d'une gestion par la Ville depuis la convention du 5 juin 2013.



21. Dénomination d'une voie nouvelle rue Gisèle Giraudeau

La Ville de Couëron a autorisé en 2022 la réalisation d'un projet immobilier sur une propriété cadastrée section BT n°575 débouchant entre les numéros 74 et 76 du boulevard des Martyrs de la Résistance et comportant :

- 25 maisons,
- 36 appartements,
- Une crèche.

Le projet, actuellement en phase chantier, **comportera une voie nouvelle en impasse** permettant la desserte des nouveaux logements.



21. Dénomination d'une voie nouvelle

rue Gisèle Giraudeau

Il est proposé de dénommer cette voie :

Impasse Gisèle Giraudeau (1923-2017), résistante française

Afin de :

- conserver une **cohérence avec les toponymes du quartier** du Bossis liées à la Résistance (rues Marin Poirier, Jean Moulin, Lucie Aubrac, Guy Môquet, Danielle Casanova, Pierre et Lucien Taillandier...),
- de **garder trace historique de la Résistance en région nantaise**,
- de **renforcer les femmes parmi les personnalités** choisies pour les dénominations de voies.

Gisèle Giraudeau (1923-2017)

Gisèle Giraudeau était entrée dans la résistance à l'occupation nazi en 1943, À Nantes.

Elle est arrêtée sur dénonciation et Torturée par la Gestapo en avril 1944.

Elle est déportée dans les camps de travail de Ravensbrück en Allemagne et Zwodau en République tchèque dès mai 1944.

Elle est libérée en 1945.

Elle a reçu en 1997 la légion d'honneur pour son rôle dans la résistance.

Membre de l'association les Relais de la mémoire, elle intervenait fréquemment dans des lycées et collèges pour témoigner.



Le rapport annuel 2022

Direction Générale Ressources – Département Finances Marchés et Performance – juin 2023



- Quelques éléments du paysage métropolitain
- Présentation de l'action de Nantes Métropole
- Synthèse financière de l'année
- Synthèse de l'activité des Pôles pour Nantes

La Métropole de Nantes regroupe 24 communes :

- Basse-Goulaine
- Bouaye
- Bouguenais
- Brains
- Carquefou
- Couëron
- Indre
- La Chapelle-sur-Erdre
- La Montagne
- Le Pellerin
- Les Sorinières
- Mauves-sur-Loire
- Nantes
- Orvault
- Rezé
- Saint-Aignan-de-Grand-Lieu
- Saint-Herblain
- Saint-Jean-de-Boiseau
- Saint-Léger-les-Vignes
- Saint-Sébastien-sur-Loire
- Sainte-Luce-sur-Loire
- Sautron
- Thouaré-sur-Loire
- Vertou



Avec **3 794 agents (ETP)**, Nantes Métropole intervient au service de **665 200 habitants** en exerçant les principales **compétences suivantes** :

- Transports et déplacements
- Espaces publics, voirie, propreté et éclairage public
- Déchets
- Environnement et énergie
- Eau et assainissement
- Logement et habitat
- Développement économique
- Enseignement supérieur, recherche et innovation
- Emploi
- Europe et attractivité internationale

Nantes Métropole exerce également les principales compétences facultatives suivantes :

- ✦ Hébergement des gens du voyage
- ✦ Actions foncières : élaboration et gestion du programme d'action foncière
- ✦ Actions et réalisations en faveur des personnes en situation de handicap
- ✦ Participation - à la demande et en concertation avec les communes - à l'aménagement de promenades le long des cours d'eau, ainsi qu'à la valorisation des espaces naturels à vocation de loisirs et d'éducation à l'environnement
- ✦ Lutte contre les pollutions, la prévention des risques (y compris majeurs)
- ✦ Grands équipements, dont le Zénith, la Cité des Congrès, le parc des expositions de la Beaujoire, le Musée d'Arts, le Muséum d'histoire naturelle, le Château des ducs de Bretagne et le Musée d'Histoire de Nantes, le Planétarium, le Musée Jules Verne, le Chronographe de Rezé, le stade de la Beaujoire, le palais des sports de Beaulieu, le Stadium...
- ✦ Équipements pour l'enseignement supérieur et la recherche



- Quelques éléments du paysage métropolitain
- **Présentation de l'action de Nantes Métropole**
- Synthèse financière de l'année
- Synthèse de l'activité des Pôles pour Nantes

Présentation de l'action de Nantes Métropole

- Une métropole innovante, créative, attractive et rayonnante
- Une métropole du bien-vivre ensemble et de la solidarité
- Une métropole engagée pour la transition écologique et énergétique

La montée en puissance du projet métropolitain



- **Le pacte métropolitain, socle du dispositif pour plus de solidarité et d'efficacité**
- **Le pacte de gouvernance pour asseoir les relations entre les communes et la Métropole**
- **L'alliance des territoires** : pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire (PMNSN), pôle Loire-Bretagne (PMLB), Pays de Retz
- **L'innovation et le numérique au service du bien commun** : soutien à la médiation numérique pour tous, Nantes Digital Week
- **Les partenariats institutionnels** : pierre angulaire d'un développement cohérent et complémentaire

Un dialogue citoyen qui s'affirme, une transition écologique en action, un projet de collectivité concerté

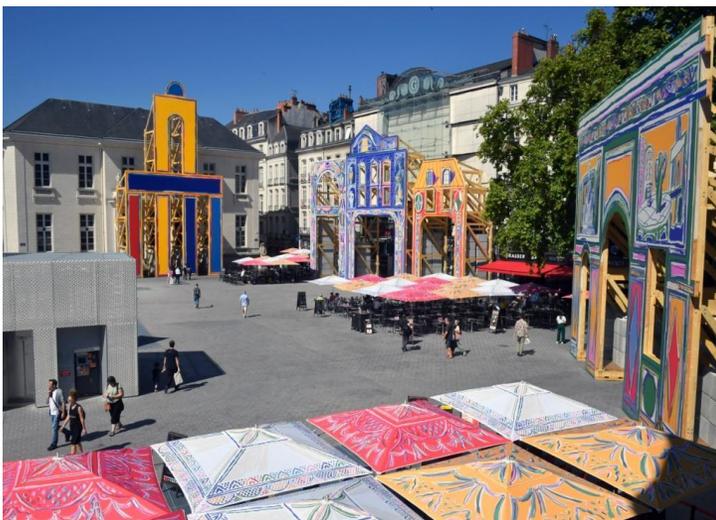


- **Le pacte de citoyenneté : garant de la qualité et de l'efficacité des démarches participatives métropolitaines** (convention citoyenne, débat public, concertation...)
- **Une implication citoyenne au soutien des transitions démocratiques, écologiques et sociales**
- **Le projet de collectivité 2020-2026 construit avec une phase de recueil auprès des agents**



Une métropole tournée vers l'extérieur via des actions fortes et des partenariats fructueux

- ❖ **Une métropole ouverte à l'international** : partenariats au Québec, en Haïti, à Recife, soutien aux associations...
- ❖ **Une métropole au cœur des réseaux européens** : EUROCITIES, AFCCRE/CCRE, SGI Europe, partenariat privilégié avec Hambourg...
- ❖ **Un parcours de citoyenneté européenne et internationale** : dispositif Nantes Creative Generations, espace Europa Nantes, temps fort « Place auX mondeS »...



L'offre touristique, vecteur de rayonnement

- ❖ **Une métropole créative et attractive** : Le VAN, le Voyage dans le Vignoble, Estuaire, la Galerie des Machines...
- ❖ **Le tourisme d'agrément** : après le Covid, une affluence retrouvée grâce à une offre riche toute l'année
- ❖ **Le tourisme d'affaires** en pleine relance
- ❖ **Le tourisme de proximité et le tourisme durable renforcés**



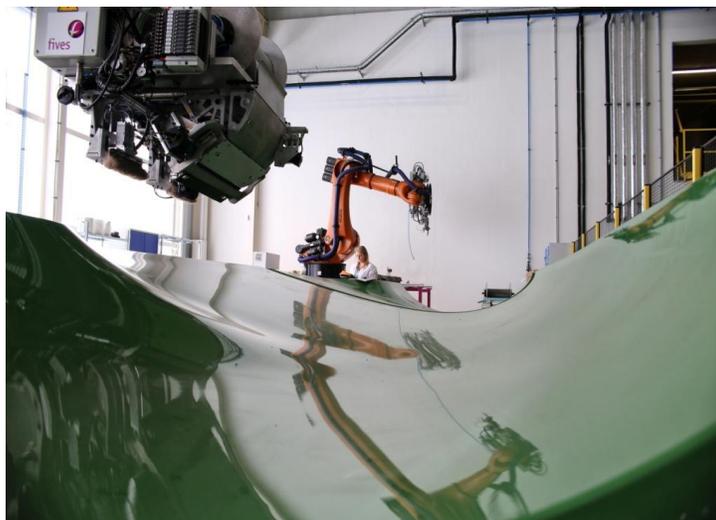
Impulser une politique culturelle ambitieuse et soutenir le sport de haut niveau

- ✦ **Une politique culturelle tournée vers l'innovation** : Château des ducs de Bretagne, musée d'Arts, Chronographe, Muséum d'Histoire Naturelle, Musée Jules Verne, Planétarium...
- ✦ **Soutien au sport de haut niveau** : promotion de l'élite sportive, grands événements sportifs...

Développer l'enseignement supérieur et la recherche

- ✦ **Campus Nantes** : soutien de la Métropole aux établissements par le biais de conventions pluriannuelles (financement d'actions autour d'axes stratégiques)...
- ✦ **Nantes Université** : création officielle d'un nouvel établissement public d'ESR
- ✦ **Les démarches Recherche-Formation-Innovation** : assurer la cohérence avec les filières d'excellence métropolitaine
- ✦ **Soutien à l'accueil de chercheurs internationaux (« Connect Talent »)**...

Une métropole qui se veut novatrice et audacieuse



Accompagner la création, l'innovation et l'expérimentation :

- structuration de l'offre universitaire en matière d'innovation (dispositif Fil'Innov) ;
- soutien à l'entrepreneuriat étudiant (PEPITE, « Odysée », « Les Entrep' »...) ;
- aide à la création d'entreprises innovantes via le financement d'Atlanpole ;
- soutien aux pôles de compétitivité et aux clusters (Atlanpole Biothérapies, Pôle EMC2, Pôle Mer Bretagne Atlantique, Valorial...) ;
- développement de l'expérimentation (Nantes City Lab, projet européen « mySMARTLife »)...

Soutenir les filières stratégiques et émergentes du territoire :

- santé du futur (Station S, Fonds d'innovation en santé...) ;
- alimentation (Min, Agropolia...) ;
- manufacturing (IRT Jules Verne, ReUse Carbone...) ;
- maritime (Sailing Lab, Wind Ship) ;
- numérique (French Tech Nantes, Halle 6...) ;



Économie et emploi responsables : vers un modèle de développement plus sobre et inclusif

✦ L'économie en transition

- Faire émerger et essayer des solutions pour encourager et accompagner les entreprises vers un développement économique responsable (soutien à l'entrepreneuriat, plateforme RSE...)
- Accompagner les mutations économiques du territoire (feuille de route territoriale ESS...)
- Soutenir les entreprises sur les champs de la transition écologique (Toits 100 % utiles, rénovation énergétique du tertiaire...)...

✦ L'emploi et l'insertion professionnelle par l'insertion économique : services de la Maison de l'Emploi et de la Mission Locale, Fonds d'Aide aux Jeunes, levée des freins à l'emploi et prévention des discriminations, sécurisation des parcours vers l'emploi des plus fragilisés et des publics prioritaires...

✦ La programmation économique de la fabrique de la ville : la nécessaire prise en compte de l'enjeu écologique et du changement climatique dans l'étalement urbain



Un développement urbain ambitieux en faveur des habitants et de l'attractivité du territoire

👉 Des lieux qui se transforment

- L'île de Nantes : un projet urbain d'envergure pour consolider le cœur d'agglomération (nouveau quartier République, Halles 1 et 2 du quartier de la création...)
 - Le centre historique : un cœur de Métropole qui poursuit sa mutation (secteur Feydeau-Commerce, tour Bretagne, abords Mairie...)
 - Petite-Hollande – Bords de Loire : le projet « Loire au Cœur » se précise (quai de la Fosse, pont Anne-de-Bretagne, périmètre Hôtel Dieu...)
 - Bas Chantenay, Pirmil- les Isles...
 - Les projets de la politique de la Ville dans le cadre de l'ANRU et hors ANRU (Grand Bellevue, Bottière Pin-Sec, Nantes-Nord, Dervallières, Château à Rezé, Plaisance à Orvault...)
- ### 👉 Des grands projets d'équipement structurants
- nouvelle gare de Nantes, projet de transfert des installations ferroviaires de Nantes État, bâtiment universitaire rue Bias, CHU et quartier de la santé

Présentation de l'action de Nantes Métropole

- Une métropole innovante, créative, attractive et rayonnante
- Une métropole du bien-vivre ensemble et de la solidarité
- Une métropole engagée pour la transition écologique et énergétique



Produire des logements pour tous

- ❖ Une politique de peuplement métropolitaine structurée pour faciliter l'accès au parc social et la mobilité résidentielle des locataires
- ❖ Un Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025 qui conforte les ambitions quantitatives et qualitatives de la politique de l'habitat métropolitaine
- ❖ Le logement abordable, une offre en progression
- ❖ La réponse aux besoins spécifiques en logement : étudiants / jeunes actifs, personnes en situation de handicap, personnes âgées, ménages défavorisés
- ❖ L'initiative métropolitaine pour l'habitat participatif : 10 projets en cours en 2022...
- ❖ L'amélioration du parc privé et social existant

L'accompagnement social lié au logement

- ❖ Le fonds de solidarité logement (FSL) : outil essentiel en faveur du maintien dans le logement
- ❖ Le Service d'intermédiation énergie (Slime) : outil complémentaire du FSL pour repérer des situations de précarité énergétique
- ❖ Le plan « logement d'abord » en faveur des personnes sans-abri et vulnérables

L'égalité, axe central du bien vivre ensemble



👉 Accueillir les gens du voyage

- Améliorer l'offre d'accueil en réalisant de nouvelles aires
- Accueillir les grands passages estivaux
- Développer une offre d'habitat en faveur des gens du voyage en ancrage territorial...

👉 Agir pour l'accessibilité universelle

- Renforcer l'accessibilité de la Métropole (continuités piétonnes, transports en commun...)
- Agir pour un habitat inclusif
- Garantir le droit à la citoyenneté...



👉 Agir pour l'égalité entre les femmes et les hommes

- Favoriser l'entrepreneuriat féminin sur le territoire
- Appuyer les initiatives pour l'égalité salariale
- Lutter contre toutes les violences faites aux femmes...

👉 Accueillir les migrants d'Europe de l'Est

- Résorber les bidonvilles et accompagner leurs habitants dans une démarche d'insertion....



Une métropole conçue pour favoriser la cohésion sociale

✦ Aménager une ville durable et accessible pour tous

- Lancement de la première modification du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm)
- Approfondissement du projet de territoire pour tendre vers l'objectif du Zéro Artificialisation Nette
- Pilotage d'opérations d'aménagements en ZAC : près de 30 % de la production de logements
- Des entrées d'agglomération déclarées d'intérêt métropolitain

✦ Se mobiliser pour l'égalité des territoires

- Une évaluation participative du contrat de ville pour rendre compte des réalisations et identifier des leviers d'actions pour demain
- Des conseil citoyens impliqués dans la vie de leur quartier, l'évaluation du contrat de ville et les assises des solidarités
- Un appui aux initiatives locales (solidarité alimentaire, médiation numérique...)

Présentation de l'action de Nantes Métropole

- Une métropole innovante, créative, attractive et rayonnante
- Une métropole du bien-vivre ensemble et de la solidarité
- Une métropole engagée pour la transition écologique et énergétique

Des objectifs climatiques et énergétiques à la hauteur des enjeux

🚩 Plan Climat Énergie et transition énergétique

- Un engagement de longue date en matière de lutte contre le changement climatique
- Des efforts en faveur de la neutralité carbone reconnu à l'international
- La poursuite des dispositifs d'animation, conseils et accompagnements pour les particuliers
- L'accompagnement à la rénovation énergétique des maisons et copropriétés
- La rénovation énergétique des logements sociaux et du parc tertiaire
- Une politique publique de l'énergie volontaire
- Des réseaux de chaleur en expansion
- Un territoire producteur d'énergies renouvelables
- Des collectivités exemplaires indépendamment de leur taille
- L'optimisation de l'éclairage public, des panneaux lumineux et des commerces





Une politique de déplacements concertée, adaptée et en action

🚩 Déplacements urbains : la mise en œuvre des objectifs du PDU

- Poursuite du renouvellement du matériel roulant (nouveaux busway GNV)
- Nouveaux projets d'aménagement d'axes cyclables
- Approbation du schéma stratégique piéton métropolitain
- Mise en place d'une tarification solidaire mobilités...



🚩 Des réseaux de déplacements organisés, complémentaires et accessibles

- Une évolution de l'offre en septembre 2022
- La projet de transformation du pont Anne-de-Bretagne avance
- Mise en service du nouveau pôle d'échanges bus sur le parvis sud de la gare de Nantes
- Mise en place d'une voie réservée au transports collectifs boulevard de la Vendée...

Encourager une mobilité apaisée au bénéfice de tous les usagers

🚩 Favoriser une mobilité de proximité douce et apaisée

- Des actions en faveur du vélo et de la marche
- Améliorer la sécurité routière et favoriser la prévention des scolaires

🚩 Accompagner le changement de comportement de mobilité

- Les aides à l'achat et la location de vélos
- L'accompagnement des entreprises
- Les actions de sensibilisation au changement de comportement
- La mise à disposition d'outils d'information multimodaux et l'ouverture des données

🚩 Une offre de stationnement qui s'étoffe

- Parc-relais : l'offre se poursuit autour du réseau de transports collectifs
- Les parcs de stationnement dans le centre-ville de Nantes
- Les aires de covoiturage
- Des bornes de recharge pour véhicules électriques à disposition



Réduire, trier, collecter, valoriser les déchets

- ✔ La Politique Publique Déchets, au service de la transition écologique
- ✔ Un nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
- ✔ Sensibilisation des publics à la réduction et au tri des déchets
- ✔ Développement du compostage
- ✔ Prévention du gaspillage alimentaire
- ✔ Des déchèteries plus adaptées avec le développement de nouvelles filières
- ✔ La collecte des déchets optimisée
- ✔ Des déchets traités et valorisés

La gestion du cycle de l'eau

- ✔ Sécheresse 2022 : une mobilisation autour de la sobriété en eau
- ✔ Une nouvelle tarification de l'eau
- ✔ Usine de la Roche : fin de la 2^e phase des travaux
- ✔ Assainissement : démolition préalable à la construction du bassin de stockage et de restitution des eaux usées de Barbin
- ✔ Une ambition pour la GEMAPI qui se structure



Préoccupations environnementales et services urbains



🚩 Préserver la biodiversité

- Préserver et reconquérir la biodiversité du territoire
- Étendre la part de l'arbre et préserver les forêts urbaines

🚩 Soutenir une agriculture durable

- Accompagner les agriculteurs souhaitant s'installer sur le territoire
- Un projet alimentaire territorial qui se déploie



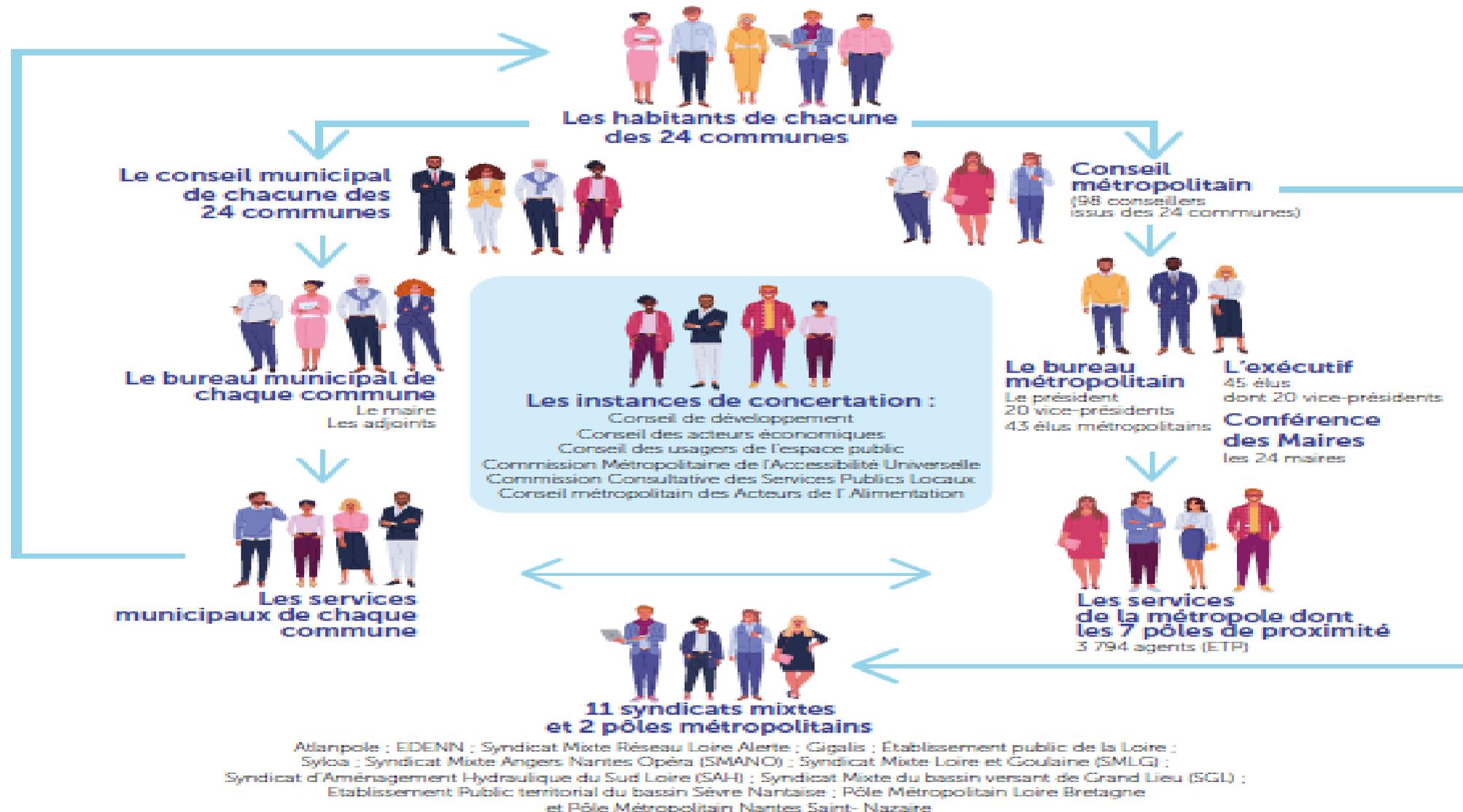
🚩 Prévenir les risques et les pollutions

- Tendre vers un territoire résilient pour gérer les chocs et les surmonter
- Des dispositifs dédiés à la gestion des risques et des crises (CRAIOL, COPRE...)
- L'application locale de la directive européenne inondation
- Risques émergents, pollutions et nuisances : contribuer à la santé des habitants (Plan de Protection de l'Atmosphère...)
- Vidéoprotection : participation à la sécurisation et gestion de l'espace public



- Quelques éléments du paysage métropolitain
- Présentation de l'action de Nantes Métropole
- Synthèse financière de l'année
- Synthèse de l'activité des Pôles pour Nantes

L'intercommunalité au service des habitants de Nantes Métropole



L'année 2022 illustre notre stratégie financière et préserve les équilibres financiers de la collectivité

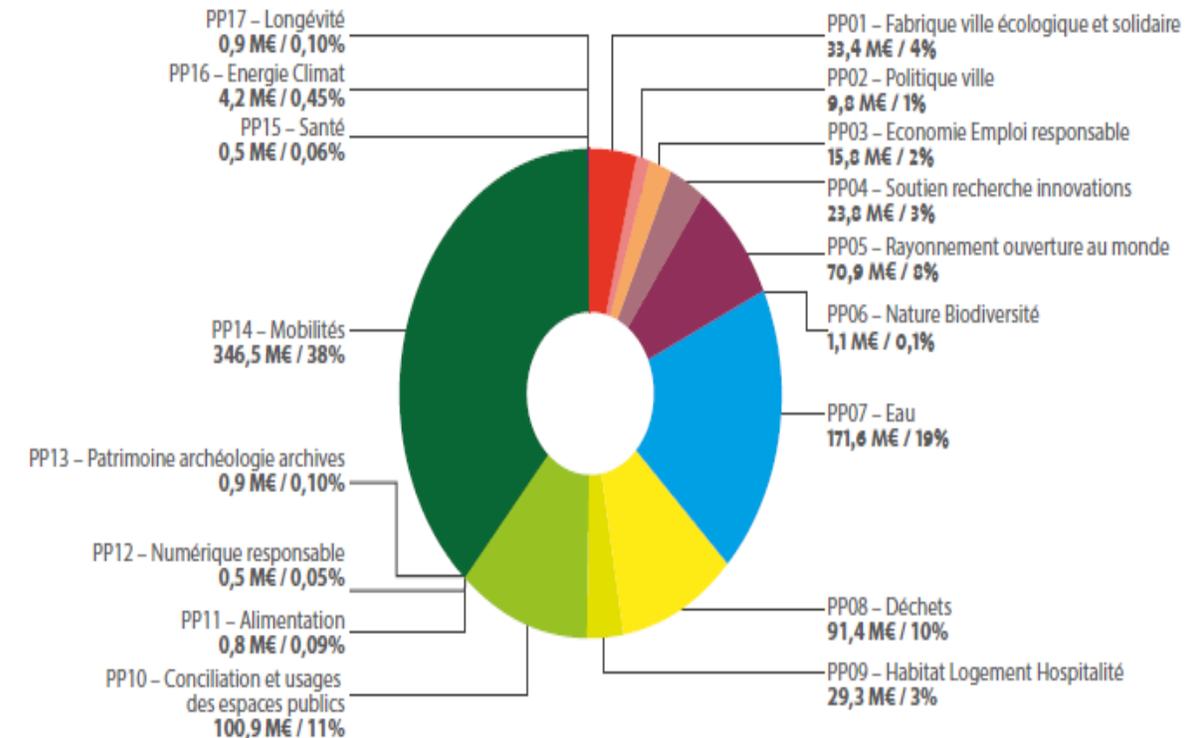
- ☞ La progression globale des dépenses de fonctionnement est égale à l'évolution des recettes de fonctionnement en 2022.
- ☞ 366,2 M€ d'investissements réalisés tous budgets en 2022 (372,3 M€ en 2021) traduisant la concrétisation de nos engagements politiques.
- ☞ Un niveau de dette qui atteint le milliard d'€ d'encours en 2022, tout en restant dans la moyenne de la strate en € / habitant.
- ☞ L'épargne nette dégagée finance près de 42 % des investissements globaux et confirme une situation financière saine, avec une capacité de désendettement stabilisée de 4,1 ans au CA 2022

... et témoigne de la volonté d'action du mandat avec de nombreuses réalisations de politiques publiques, pour :

- ✓ Les mobilités
- ✓ L'eau
- ✓ Les espaces publics
- ✓ Les déchets
- ✓ L'habitat
- ✓ La politique de la ville et la fabrique de la ville écologique et solidaire

La structure des dépenses totales par politiques publiques en 2022

(fonctionnement + investissement, 941,3 M€ tous budgets confondus)



Les dépenses directement affectées aux politiques publiques s'élèvent à 941,3 M€.

Une situation financière saine fin 2022

Tous budgets confondus, les recettes de fonctionnement atteignent 1,07 milliard d'euros et les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 819,5 M€ (frais financiers inclus).

Les niveaux d'épargne sont conséquents à près de 250 M€ d'épargne brute et plus de 152 M€ d'épargne nette, finançant 42 % des investissements réalisés en 2022.

Tous budgets, une progression similaire des dépenses et des recettes de fonctionnement en 2022 : +5,7% pour les dépenses et +5,8% pour les recettes

366,2 M€ d'investissements réalisés sur le territoire métropolitain (24 communes), soit 28,5% des dépenses totales et 39% des dépenses de politiques publiques

TOUS BUDGETS (en M€)	CA 2020	CA 2021	CA 2022
1 Recettes réelles de fonctionnement	970,6	1 011,0	1 069,2
2 Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	729,3	764,5	807,9
3 Épargne de gestion = 1-2	241,2	246,5	261,3
Taux épargne de gestion	24,9%	24,4%	24,4%
4 Frais financiers	10,9	10,5	11,6
5 Épargne brute = 3-4	230,3	236,1	249,7
Taux épargne brute	23,7%	23,3%	23,4%
6 Remboursement en capital de la dette	79,2	84,3	96,9
7 Épargne disponible (nette) = 5-6	151,1	151,7	152,8
Taux épargne nette	15,6%	15%	14,3%
8 Recettes d'investissement (hors emprunt)	124,8	84,4	91,9
9 Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	435,6	372,3	366,2
10 Besoin de financement = 9-8-7	159,7	136,1	121,6
Taux d'autofinancement	34,7%	40,7%	41,72%
11 Encours de dette au 31 décembre	908	949,3	1035,1
Emprunts souscrits (hors mouvements neutres)	163,6	125,7	165,6
12 Fonds de roulement au 31 décembre	82,7	72,1	116,1
13 Capacité de désendettement au 31/12/n - 11/5	3,9 ans	4 ans	4,1 ans

* en solde net de la mutualisation

Un ré-endettement programmé et maîtrisé :

1035,1 M€ de dette fin 2022 soit 1529€/hab.,

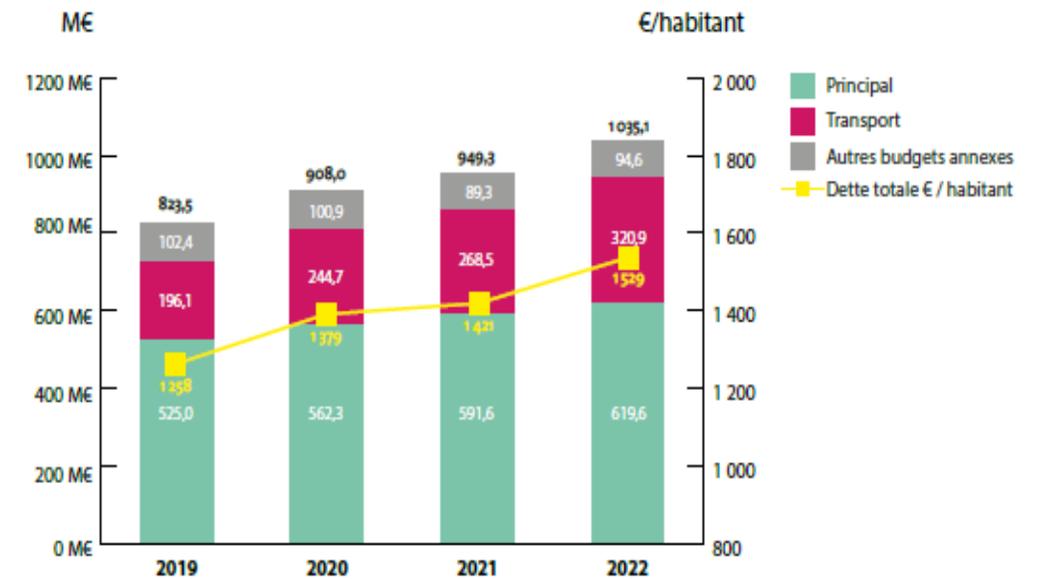
La capacité de désendettement est de 4,1 ans fin 2022 (to budgets)

Le taux moyen s'élève à 1,55 % en 2022 (1,06 % en 2021 contre 2,05 % pour la moyenne des EPCI et villes de + de 1 000 habitants)

La dette est saine et sécurisée : 100 % sans risque

Elle est bien diversifiée entre les prêteurs et contractée à 60 % taux fixes / 40 % taux variables

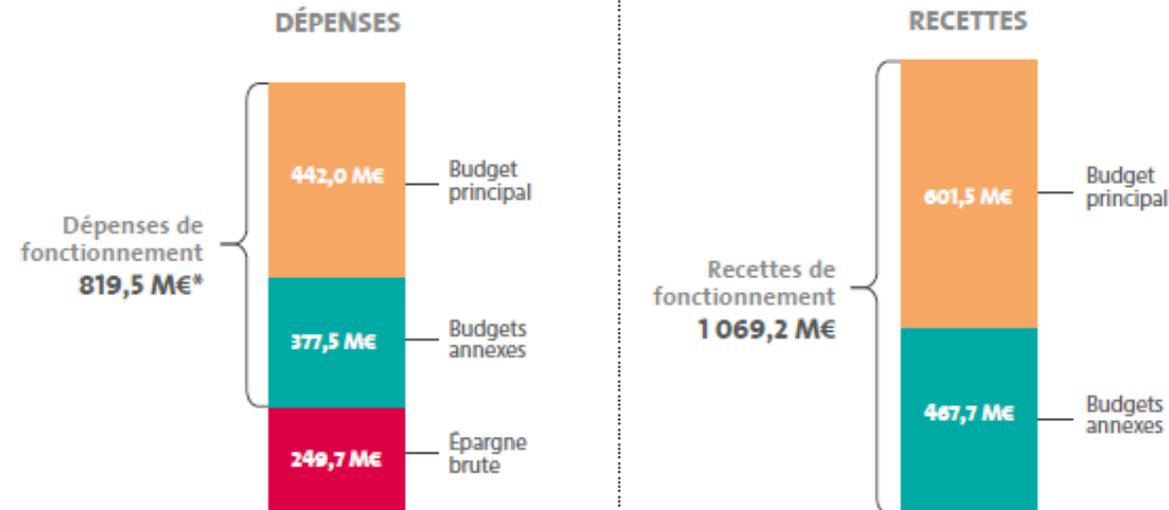
Évolution de l'encours total au 32/12



- Les dépenses réelles, tous budgets confondus, s'élèvent à **1 282,6 M€**, dont **819,5 M€ pour le fonctionnement** :

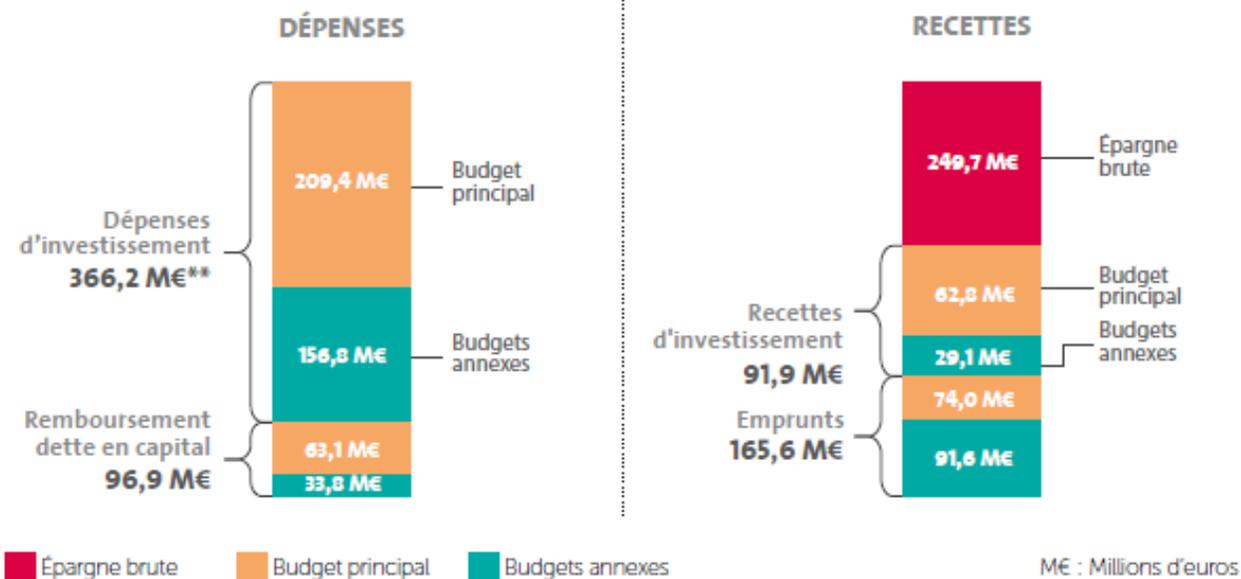
Compte administratif global de Nantes Métropole 2022

Fonctionnement : 819,5 M€*



- Les dépenses réelles, tous budgets confondus, s'élèvent à **1282,6 M€**, dont **366,2 M€ pour les investissements réalisés** :

Investissement : 366,2 M€**

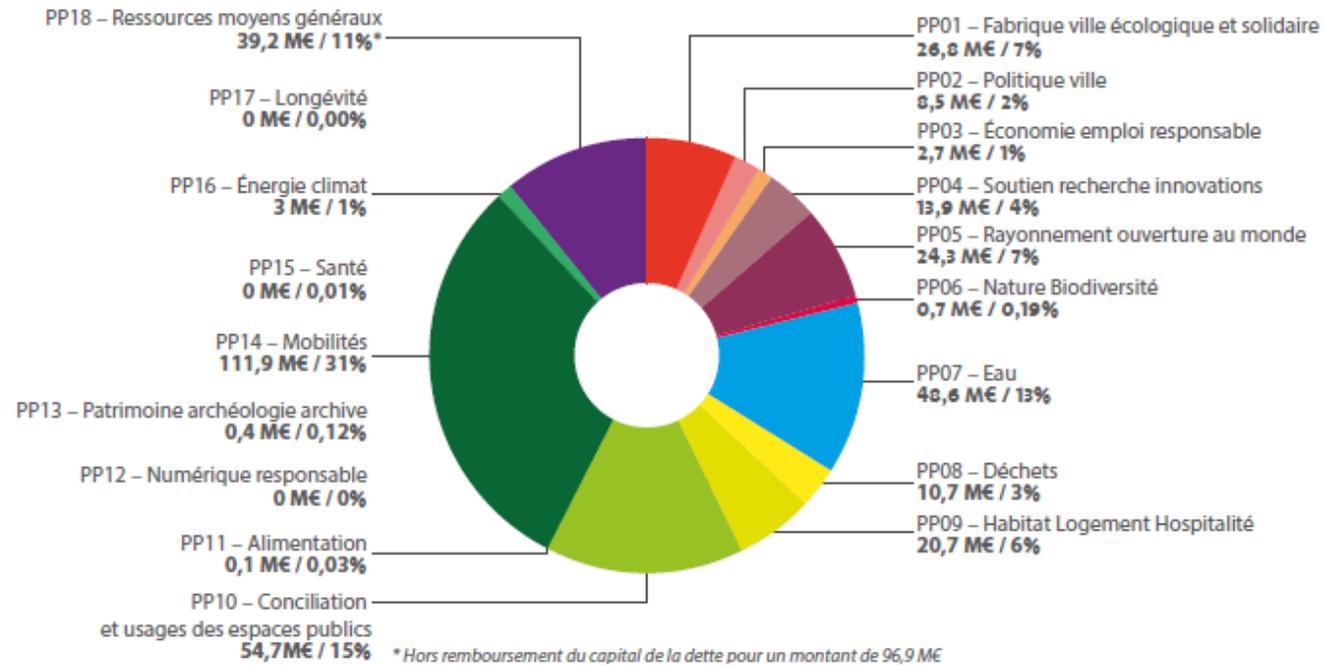


* Retraité des flux croisés entre budgets : 52 M€

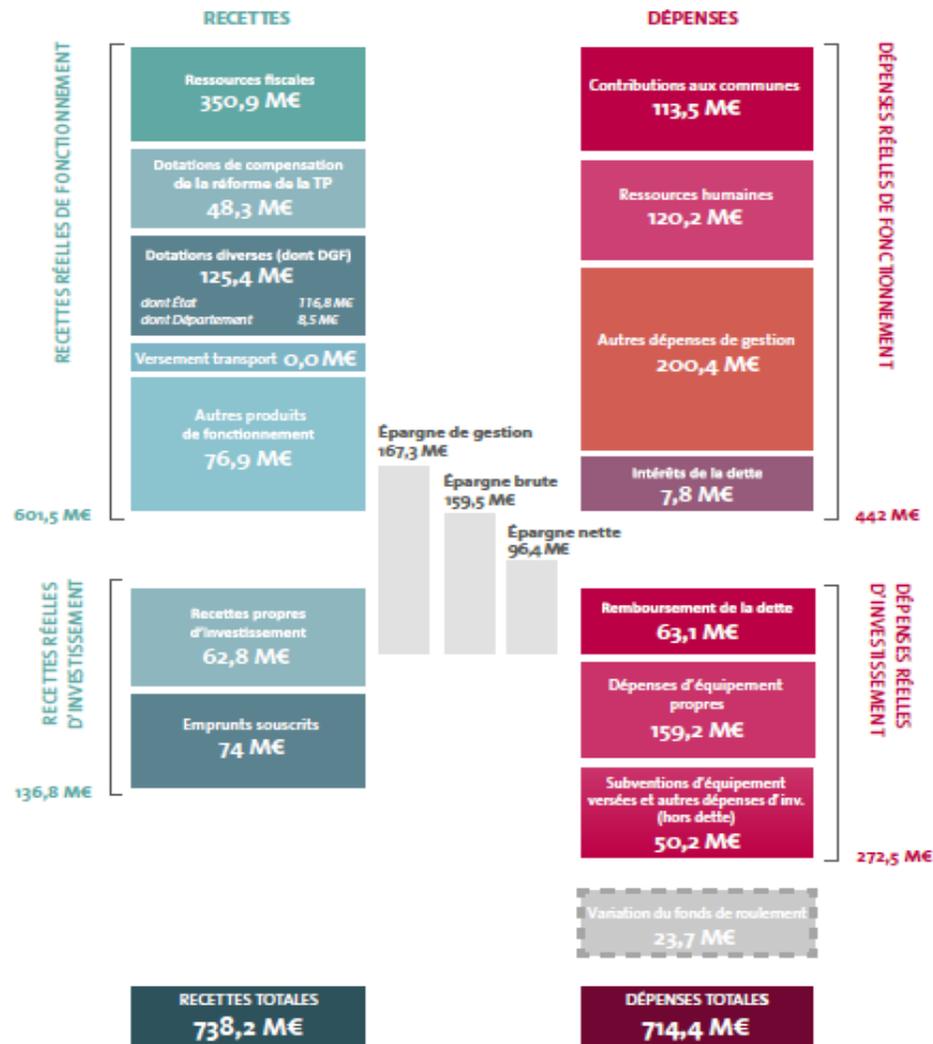
** Dépenses d'investissement hors remboursement de la dette en capital

366,2 M€ d'investissements réalisés, leur répartition par politique :

La structure des dépenses d'investissement par politiques publiques en 2022
(366,2 M€ tous budgets confondus, y compris moyens généraux*)



Les grandes masses du budget principal :



En 2022, les dépenses de fonctionnement progressent de 0,86% (+3,7 M€)

Elles intègrent un renforcement de la solidarité territoriale (à 113,5 M€, soit +6,7 M€), des charges courantes impactées par l'inflation (200,4 M€), ainsi qu'un effort pour le personnel (120 M€, +5,6 M€ soit +4,9%) mais leur évolution reste contenue avec des efforts de gestion poursuivis.

L'épargne nette s'élève à 96,4 M€ (112,9 M€ en 2021). Elle permet de financer 46% des investissements et de limiter le recours à l'emprunt : 74 M€ en 2022 (contre 85 M€ en 2021).

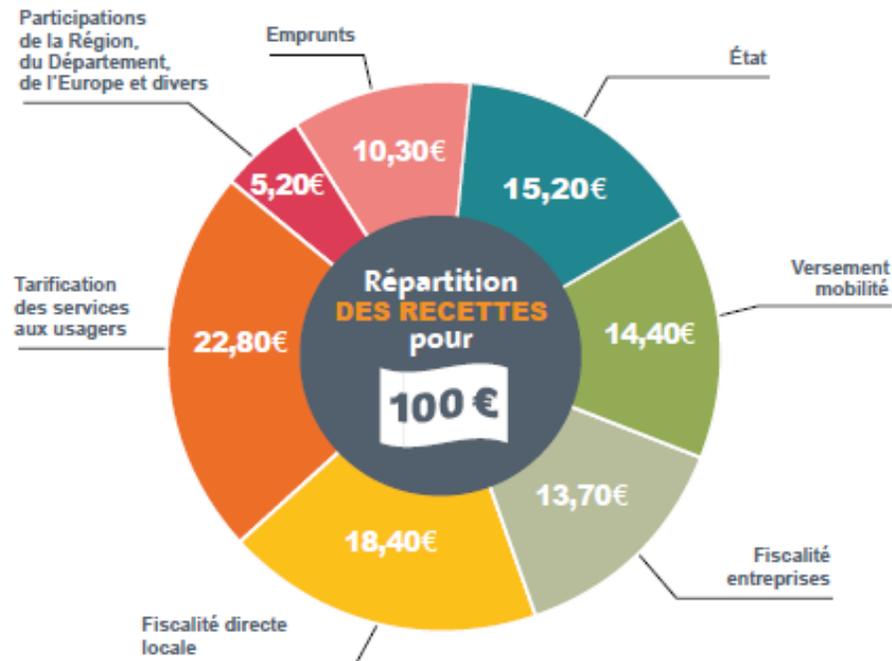
Les investissements s'élèvent à 209,4 M€ sur le budget principal (hors transports collectifs).

Une capacité de désendettement contenue de 3,9 ans fin 2022 avec une dette sécurisée (100% classée 1 A).

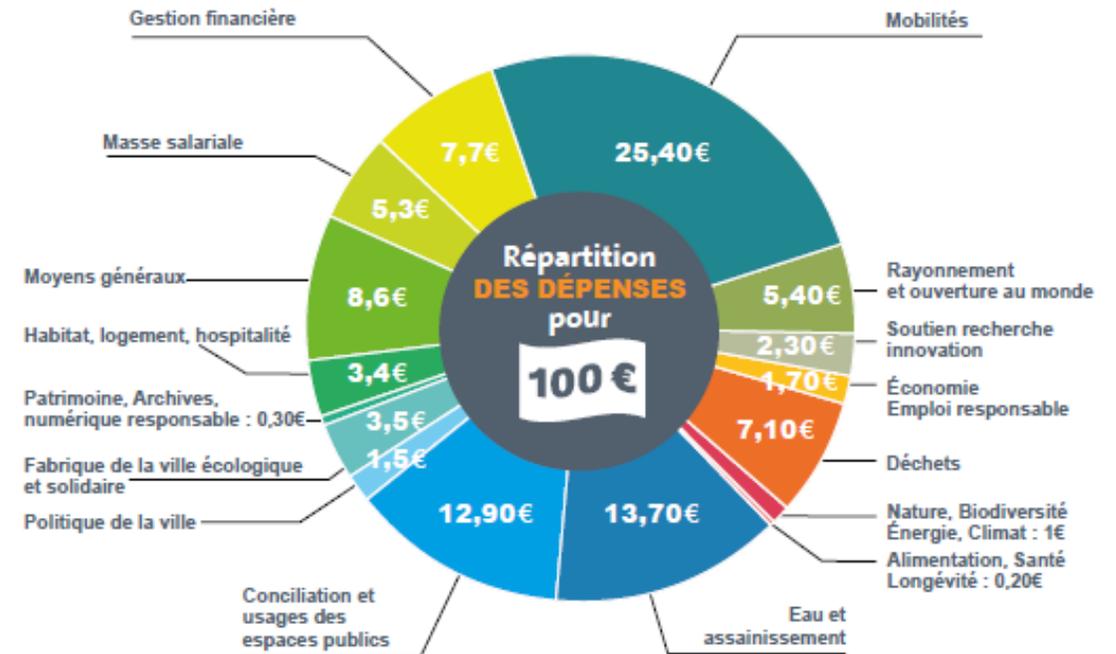
La Métropole affiche un résultat excédentaire cumulé au 31 décembre 2022 de 116,1 M€ (tous budgets), dont 44,9 M€ sur le budget principal.

Les dépenses et recettes pour 100€

Recettes pour 100 euros



Dépenses pour 100 euros



tous budgets confondus



- Présentation de l'action de Nantes Métropole
- Synthèse financière de l'année
- Synthèse de l'activité des Pôles

Pôle Loire Chézine

75 834 habitants

Dépenses 2022 du Pôle :

Fonctionnement : 1 290 595 €

Investissement : 5 544 856 €

Couëron

■ Voirie - Espace public

Principales opérations (PPI, ERS...)

- **Opérations PPI**
 - Études de requalification globale de la rue du Docteur Janvier
 - Livraison d'un nouveau carrefour entre le boulevard de la Libération et la rue de la Lionnière
 - Études de création d'une voie verte de la Gâtine VM17.
 - Études de requalification globale de la rue de la Pommeraye
 - Études de création d'une voie magistrale vélo dans le cadre du Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables route des Sables
- **Voirie**
 - Reprise de revêtement de chaussées et de trottoirs rues des Meuniers et Jean Jaurès
 - Reprise de revêtement de trottoirs rue de la Métairie
- **Petits travaux de proximité**
 - Reprise totale du giratoire place de Fleurus
 - Création écluse rue des Moissons
 - Reprise de revêtement de chaussées et accotements impasse du Riaud
 - Rafraîchissement des marquages routiers rue de Verdun, boulevards de l'Océan et de l'Europe
 - Passage à 30km/h sur le secteur Chabossière
- **Aménagements SDA**
 - Création d'une place PMR devant l'école Léon Blum rue de la Pierre



Couëron

■ Voirie - Espace public

• Éclairage public

- Commande d'opérations d'entretien, de rénovation, de sécurité et d'économie d'énergie, sur tout ou partie des points lumineux : déploiement des horloges de type RDS (pilotage de l'éclairage en fonction de la lumière naturelle) sur l'ensemble des armoires ; sécurisation des armoires de commande ; sécurisation de 450 ml de réseau EPU (eau purifiée) ; remplacement de 140 luminaires par du matériel leds

■ Assainissement et eaux usées

- Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue du Professeur Jean Bernard (74 ml entre les n°5 et n°21)
- Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue du Professeur Jean Bernard (8 ml entre les n°11 et n°13)
- Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Marcel de la Provote (20 ml projet Halle de tennis)
- Extension du réseau d'eaux pluviales boulevard Auguste Blancho (21 ml projet entre les n°9 et n°11)

■ Habitat et urbanisme

• Urbanisme prévisionnel et études

- Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) : modification n°1 approuvée par délibération du 16 décembre 2022 ; engagement de la modification n°2
- Centre-ville : étude de prospective urbaine engagée en juin 2022 ; concertation de la population engagée (réunion publique le 30 novembre 2022)
- Site des Essences aux Armées : étude d'opportunité réalisée en 2022 en vue de l'acquisition du site



Couëron

■ Habitat et urbanisme (suite...)

• Urbanisme opérationnel

- ZAC Ouest-centre-ville, quartier des Marais : 70 ha - 1 748 logements, dont 30 % de logement accession abordable et 25 % de logement locatif social. Phases 1, 2, 3, 5, 6 et 7 achevées, 1 320 logements livrés. En 2022, relance de la phase 4 (avant projet espaces publics, commercialisation de l'îlot 4-7 et confirmation du projet gendarmerie) et rétrocessions des phases 5 et 6 actées. Achèvement de l'opération envisagé en 2027
- ZAC de la Métairie : 24,5 ha - 625 logements, dont 20 % de logement accession abordable, 30 % de logement locatif social et une résidence autonomie. Ensemble du programme réalisé à l'exception de la résidence autonomie de 64 logements, livraison programmée mi-2023. Dossiers de remises d'ouvrage en cours d'instruction
- ZAC Rives de Loire : 8 ha, reconversion d'un ancien site industriel en bord de Loire, environ 310 logements collectifs, dont 30 % de logement locatif social, à réaliser en 3 phases. Programmation soumise à réflexion, compte-tenu de la réalisation à court terme des objectifs de production inscrits au PLH. Dossier en suspens en 2022
- OAP Paul Langevin : étude capacitaire remise fin 2022, engagement de la Métropole en maîtrise foncière boulevard Paul Langevin et rue Alexandre Olivier



Couëron

Habitat et urbanisme (suite)

- **Logement**
 - Plan Local de l'Habitat : 95 logements autorisés en 2022 dont 15 logements locatifs sociaux, ce qui reste bien en deçà des objectifs de production du PLH pour la 4ème année consécutive (objectif 190 à 210 logements par an). Données SRU inconnues à cette date (transmission DDTM).
- **Environnement, cadre de vie, agriculture, transition énergétique**
 - Diagnostic agricole et intervention sur le secteur de la Coutellière.
 - Études projet en cours, concertation de la population engagée concernant la nouvelle déchetterie
- **Barrière Noire**
- **Chiffres clés**
 - Autorisations d'urbanisme : 169 dossiers traités (dont 82 permis de construire)
 - Foncier/déclaration d'intention d'aliéner au titre du droit de préemption urbain : 360 dossiers ayant donné lieu à 1 décision de préemption.
 - Foncier/notifications SAFER : 112 notifications.
 - Transactions foncières/classements, déclassements : 9 décisions

Couëron

■ Développement économique

- ZAC des Hauts de Couëron 3 : superficie de 80 ha, dont 50 ha cessibles. Nombre d'entreprises implantées : 101, représentant 2 195 emplois. Fin de commercialisation : dernier lot 28 divisé en 2, commercialisé en 2022 sur la tranche centrale
- Échanges avec le club d'entreprises ECLA (Entreprises Couëronnaises Loire Atlantique - 40 entreprises adhérentes). Suite aux ateliers « Mobilités » en 2021, une étude a été réalisée par la TAN pour l'extension de la ligne 93 sur la VM101
- Animation des entreprises : lancement fin 2022 d'ateliers sur la transition énergétique proposés aux TPE-PME, artisans-commerçants
- Commerce : ZAC OCV, projet de boulangerie abouti, reste 1 local vacant à commercialiser. Place Charles Gide : travail à la reprise du local commercial suite au sinistre.
- Services : ZAC Métairie, 181 m² réservé par un ostéopathe, 2 kinésithérapeutes, 1 podologue. 69 m² réservé par une infirmière. Reste une cellule de 132 m² disponible. Livraison au 3ème trimestre 2022
- Suivi des projets d'extension des 2 principales enseignes commerciales du bourg et de la Chabossière
- Carré de Couëron : 49 entreprises - 112 emplois. Accompagnement des entreprises dans la sortie de pépinière.
- Barrière Noire : accompagnement d'un projet d'implantation d'une entreprise majeure du territoire. Suivi des négociations foncières avec les propriétaires privés. Abandon du projet en 2022 sur ce site
- Site des Essences aux Armées : échanges avec le Ministère des Armées pour la vente du site. Travail engagé pour la définition d'une position commune Métropole/Ville pour le devenir du site. Stratégie foncière posée pour répondre au Ministère
- Port Launay : rachat d'une partie des bâtiments par une entreprise dans la construction bois à l'étude

22. Décisions municipales et contrats - information

Bonne fin de soirée

